

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 133 (1988)
Heft: 10

Artikel: La femme face à l'armée de milice : mise en question, soutien, participation
Autor: Walliser-Klunge, Marie-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La femme face à l'armée de milice: mise en question, soutien, participation

par M^{me} Marie-Pierre Walliser-Klunge

Les quelques réflexions qui suivent ont été formulées à l'occasion du dernier cours SIT de l'EM CA camp 1.

La version originale était en allemand. Que l'on ne nous tienne pas rigueur d'avoir gardé, lors de l'adaptation française, le style de l'exposé oral, direct et peu nuancé, en dépit du caractère périlleux du sujet, et au risque de donner dans le schématisme.

Nous y décrivons trois attitudes possibles de la femme suisse face à l'armée de milice: *mise en question, soutien, participation*.

Elle a réellement le choix entre ces trois attitudes: la Constitution lui accorde donc une liberté dont l'homme ne dispose pas. Nous ne nous hasarderons pas à demander si cette liberté est justifiée ou non, ni si elle est compensée par d'autres obligations, d'ordre biologique par exemple. Nous préférons nous pencher sur ses conséquences.

Si quelqu'un choisit son attitude librement, en fonction de son tempérament, de ses convictions et de ses ambitions, il ne court aucun risque, quelle que soit sa décision.

Or, une décision prise ainsi est prise avec recul soit de manière purement «passive», ce qui se traduit par de l'indifférence (sans doute est-ce l'attitude d'une majorité de femmes qui, *nolens volens*, soutiennent l'armée au

sens où nous le définirons plus bas), soit de manière «active», ce qui se manifeste par un engagement ayant pour lui la force de la conviction.

Puisque la femme choisit son attitude librement, sans courir de risques, elle peut aussi revenir sur sa décision au gré des événements. Si son engagement se révélait faux, il lui resterait encore la possibilité de se retirer dans le monde des casseroles et dans la lutte contre la poussière¹.

1. Mise en question

Mettre en question l'armée de milice, c'est s'interroger non seulement sur son fonctionnement, mais encore sur son existence.

Si un homme astreint au service militaire met en doute l'existence de l'armée et refuse de servir, le législateur a prévu des mesures répressives pour combattre une telle subversion. Ce n'est pas ici le lieu de juger de l'opportunité ou de l'adéquation de ces mesures.

Par contre, si une femme exprime des doutes comparables, elle qui jouit de l'indépendance décrite plus haut,

¹ Cf. la définition de «Frauenwelt» dans l'ouvrage de Gret HALLER, *Frauen und Männer, Partnerschaft oder Gleichmacherei? Versorgungsunabhängigkeit für alle*. Berne 1981 (2).

l'Etat ne possède aucun instrument pour intervenir.

Notre question est simple: cette femme a-t-elle un rôle à jouer dans un pays pour lequel elle refuse la protection d'une armée à son avis inutile ou dangereuse? En d'autres termes, existe-t-il une place pour celle que nous appellerons, pour simplifier, «la pacifiste suisse»?

Si nous pensons à la fois au rôle biologique de la femme et à sa position face à l'armée (celle-ci découlant d'ailleurs de celui-là), nous nous trouvons devant la répartition toute traditionnelle des rôles: la citoyenne donne la vie, tandis que le citoyen la défend... à quelques exceptions près qui ne font que confirmer la règle.

Faisons un pas de plus, non sans un brin de provocation: s'il arrive à Madame Helvetia de défendre la vie avec les arguments de mouvements pacifistes, ce n'est qu'un effet de boomerang assez logique, puisqu'elle se contente de répéter une leçon vieille de sept siècles: elle l'a en effet bien apprise, cette leçon confédérale selon laquelle les sentiments de l'épouse et de la mère doivent passer avant les réflexions de la citoyenne!

Or, dans le monde entier, ce sont des épouses et des mères qui mettent en doute la nécessité des armées². C'est pourquoi, en Suisse, il serait paradoxal d'en faire des ennemies publiques.

Au contraire, elles devraient être des interlocuteurs privilégiés dans la discussion au sujet d'une «Suisse sans

armée»... à condition, évidemment, que cette discussion soit menée de façon correcte et sensée.

Car la question de savoir si nous voulons une armée ou non doit être discutée sérieusement – comme le chef du Département militaire fédéral l'a souligné à plus d'une reprise – ne serait-ce que pour se souvenir que l'armée est un moyen et non une fin en soi.

En posant cette question, la femme suisse n'exerce donc pas d'activité subversive, mais fait preuve d'un esprit critique appliqué à un des domaines les plus importants de la vie publique helvétique.

Mais quittons ces considérations quelque peu épineuses et réfugions-nous dans un autre monde.

Il était une fois quatre frères et sœurs. Les deux jeunes gens, répondant aux noms d'Étéocle et de Polynice, fils d'Œdipe et de Jocaste, se tuèrent dans un combat singulier aux portes de Thèbes. Créon, le nouveau roi, déclara Polynice ennemi public et, sous peine de mort, interdit qu'une sépulture lui fût donnée.

Des deux sœurs, l'une s'appelait Ismène, jeune fille modèle et obéissante, et l'autre *Antigone*, la rebelle, celle qui transgressa les lois terrestres au nom des lois divines, celle qui avait si bien appris la leçon du devoir familial qu'elle en mourut.

«Mon cœur est fait pour partager

² Cf. par exemple Christa RANDZIO-PLATH éd., *Was geht uns Frauen der Krieg an?* Reinbeck b. Hamburg 1982.

l'amour, non la haine»³, dit l'Antigone de Sophocle. Depuis lors, chaque génération a interprété le mythe à sa façon: Antigone représente tout à la fois l'éternel féminin, l'amour face à la haine, l'anticonformisme, l'antimilitarisme, le symbole de la mise en question de l'ordre étatique et de l'Etat⁴.

En face d'elle, le représentant du pouvoir, Créon, applique la loi de manière impitoyable, convaincu – chez Anouilh – que l'institution de l'Etat doit survivre aux incidents dont Antigone et lui-même ne sont que les acteurs fortuits.

L'individu contre l'institution, Antigone contre Créon: une loi non écrite du théâtre a pour effet que la sympathie des spectateurs ne se trouve jamais du côté du «law and order», mais toujours du côté de la rébellion, de Robin des Bois, de Guillaume Tell et du Major Davel.

Si la «pacifiste suisse» provoque l'armée comme Antigone Créon, faut-il en faire pour autant une héroïne tragique? Ce serait courir un risque bien inutile.

Lorsque dans une pièce de Brecht un étudiant apprend que son maître s'est rétracté, il s'écrie: «Malheur au pays qui n'a pas de héros!», et Galilée rétorque: «Malheur au pays qui a besoin de héros!»⁵

Cette réplique ne définit-elle pas exactement pourquoi, depuis qu'elle a renoncé à une politique d'expansion territoriale, la Suisse est un pays «heureux»?

Que la Suisse se passe de héros est somme toute une justification de la défense nationale, en particulier de la défense nationale armée. Car si un jour nous avons besoin de héros, ce serait pour constater que la politique et l'armée auraient échoué.

Nous ne voulons pas de héros, pas plus que nous ne voulons d'une Antigone tragique. Par contre, nous avons besoin d'une Antigone interrogatrice, tant il est vrai qu'un Etat qui refuse de mettre en question ses institutions fait preuve de faiblesse.

Si les interrogations d'Antigone constituent la frayeur du faible, elles devraient être la fierté du fort, car Antigone, la rebelle, la non-conformiste, est l'aune à laquelle se mesure la démocratie:

«Les circonstances économiques et par conséquent politiques qui se posent à chaque société la forcent à devenir de plus en plus totalitaire. Ce qui est le cas aujourd'hui déjà ailleurs sera bientôt valable partout: on jugera toute société en fonction de sa capacité à tolérer les êtres solitaires, extravagants, originaux, on verra si elle les interne, les isole – ou si elle les accepte, même avec des grincements de dents, comme symboles vivants d'une liberté qui, malgré tout, reste encore possible.»

³ SOPHOCLE, *Antigone*, trad. Nicolas-Louis Artaud. Paris 1963.

⁴ Cf. le remarquable ouvrage de George STEINER, *Antigones*. Oxford 1984. Trad. de l'anglais par Philippe Blanchard, *Les Antigones*. Paris 1986.

⁵ Bertolt BRECHT, *Leben des Galilei*, tableau 13. Berlin 1955. Trad. de la soussignée.

Cette réflexion de Friedrich Dürrenmatt date de 1976⁶. On reconnaît son actualité au fait qu'aujourd'hui ce sont des politiciens qui s'expriment en des termes semblables, ainsi le conseiller national Guy-Olivier Segond, président de la Commission pour la jeunesse, en prenant position le 27 novembre 1987 au sujet du phénomène «Zaffaraya» à Berne: on mesurerait la démocratie, disait-il en substance, à sa manière de tolérer les outsiders⁷.

Apprenons donc à «accepter» Antigone comme interlocutrice, «même avec des grincements de dents». Si elle devenait héroïne tragique, ce serait l'échec de la démocratie.

2. Soutien

Friedrich Schiller, citoyen d'honneur de la République française, avait glané dans toute l'Europe des sujets pour ses pièces de théâtre. Ainsi avait-il trouvé dans les îles Britanniques Marie Stuart et Elisabeth I^{re}, en France Jeanne d'Arc – femmes dignes de devenir des héroïnes classiques.

En Suisse, comme chacun sait, Schiller trouva le sujet de Guillaume Tell et devint ainsi le barde de la Confédération helvétique.

Si, pour notre propos, nous ne considérons que les principaux personnages féminins de cette pièce (Berthe von Bruneck, Hedwige Tell et Gertrude Stauffacher), nous leur découvrons un trait commun: les trois mettent leur amour, leur courage ou leur intelligence au service d'un

homme pour que celui-ci les mette à son tour au service de la communauté. Leur action politique est donc indirecte.

Bien que Schiller n'ait jamais mis les pieds en Suisse, il n'aurait pas pu mieux réussir le portrait de la femme helvétique jusqu'à un passé... très récent.

Si Antigone nous a aidés à cerner le rôle de la femme «subversive» face à l'armée, c'est maintenant la *cariatide* qui nous vient à l'esprit, cette statue de femme servant de colonne, comme les cariatides de l'Erechtéion sur l'Acropole d'Athènes: des femmes accomplissant leur tâche avec patience et persévérance, récoltant en récompense des compliments sur leur beauté... les jours de beau temps.

C'est aussi l'image de la femme au foyer soumise, telle que la voit encore plus d'un Helvète dans ses rêves de pantouflard, mais aussi de la femme au foyer déléguant ses pouvoirs, ainsi que le fait encore plus d'une Helvète dans ses accès de «flemmingite intellectuelle» aiguë: «Mon mari pense que... Mon mari dit que... Mon mari est d'avis que...»

Mais ne nous égarons pas.

Nous avons à soulever une question qui fut peut-être un peu trop négligée jusqu'ici: quel poids peut-on confier à la cariatide soutenant l'armée de milice? Ou plus précisément: quel

⁶ Friedrich DÜRRENMATT, *Der Mitmacher-Komplex*, p. 213. Zurich 1980. Trad. de la soussignée.

⁷ Radio suisse romande 1.

poids l'Etat a-t-il le droit de lui faire supporter?

Car même si le sujet n'est guère abordé publiquement, nous savons fort bien que la femme permet à l'Etat d'économiser une somme non négligeable en effectuant ce qu'il est convenu d'appeler «de menus travaux ménagers».

Dans son rôle de support de l'armée de milice, depuis plus d'un siècle, la Suisse n'est plus ni orpheline désemparée, ni veuve éplorée, ni mère désespérée. Et pourtant... si vraiment... chut...⁸ nul ne peut mesurer ce poids... et le pays est heureux...

Pourtant, même sans héroïsme, les relations qui existent entre l'armée et le civil, si étroites et souvent si lourdes pour la famille, ne sont réalisables qu'avec l'assentiment, fût-il passif, de la Suisse.

Bien qu'aujourd'hui les chaussettes soient rarement tricotées à la main, que les uniformes soient confiés au nettoyage chimique et qu'on ait oublié depuis belle lurette comment raccommoder un trou de mite, il n'en reste pas moins que non seulement l'Helvète de sexe féminin accepte des équipements militaires sous le toit familial, y compris les fusils et les cartouches, mais qu'elle prend généralement soin au moins de la partie textile.

En obligeant le soldat à entretenir son équipement personnel à domicile, gageons que, dans une majorité de cas, le règlement de service crée en fait une obligation plus pour la mère ou l'épouse que pour le soldat lui-même.

Selon son point de vue, on parlera de pragmatisme ou de cynisme.

Mais attention! la cariatide moderne n'est plus aussi solide qu'autrefois: la beauté plantureuse est devenue élancée, sa force et sa résistance, voire son dévouement, pourraient bien être en train de fléchir...

Notons que le service qu'offrent les cariatides de l'Acropole ne va plus de soi, semble-t-il: elles auraient besoin de soins très attentifs pour résister à la pollution de l'air athénien.

3. Participation

Il a fallu du temps pour que la femme suisse ait accès à la vie politique. Rappelons que jusqu'en 1971 «la plus vieille démocratie du monde» était une démocratie de «mâles».

En comparaison, qu'en est-il de l'accès de la femme suisse à la vie militaire? Nous savons par exemple que des femmes armées de fourches ont combattu les Français en 1798, telle Elsi, héroïne de Gotthelf.

Mais la participation de femmes à des luttes armées est plus ancienne, bien que les occasions soient rares où on les trouve au front dans le cadre de troupes régulières. Elles apparaissent plus souvent dans des contextes révolutionnaires, dans des combats plus ou moins spontanés, par exemple lors d'insurrections populaires⁹. Cela est aussi vrai pour la Suisse.

⁸ A quoi nous échappons depuis plus d'un siècle: cf. Laurence DEONNA, *La guerre à deux voix: des femmes d'Egypte et d'Israël parlent*. Paris/Genève 1986.

⁹ Cf. Christa RANDZIO-PLATH, *op. cit.*

Avec Florence Nightingale, au milieu du XIX^e siècle, la femme devient l'infirmière dévouée et appréciée des blessés de guerre¹⁰. Les champs de bataille européens verront ainsi plus d'une Suissesse au service des mutilés.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, deux intérêts convergent: d'une part, la femme éprouve le besoin de participer directement et concrètement à la défense militaire du pays, d'autre part, l'armée y voit un moyen de «libérer des hommes pour le front».

Quarante ans plus tard, les deux parties ont de nouveau un intérêt à former des soldates: on en fait d'une part une question d'égalité des droits, pour ne pas dire d'égalité des chances, on y voit d'autre part une possibilité de compenser la courbe démographique décroissante (diminution de 35% des effectifs de recrues entre 1986 et 1995¹¹).

D'autres pays, notamment en Europe occidentale et en Amérique du Nord, se trouvent d'ailleurs devant des problèmes comparables¹². Sans doute est-ce là une des raisons pour lesquelles l'intégration des femmes à l'armée devient un sujet d'actualité à la fin des années septante et au début des années quatre-vingt.

Dans plusieurs pays, en particulier de manière très délibérée aux Etats-Unis et en France, on décide d'offrir aux femmes une formation et un engagement militaires. C'est à cette même époque qu'en Suisse le Service complémentaire féminin finit par être transformé en Service féminin de l'armée.

Notons qu'on retrouve cette discussion dans certains pays africains et asiatiques, mais non pas dans les pays du Pacte de Varsovie¹³.

Il est une question que nous n'avons pas le droit d'esquiver face à l'évolution que nous venons de décrire: faut-il la saluer? faut-il la regretter?

Adaptant une maxime de Mao Tsé Toung, nous admettons que le soldat de milice se sent dans l'armée comme un poisson dans l'eau. La question à poser est donc de savoir si le militaire féminin s'y sent aussi comme un poisson dans l'eau.

Si, encore une fois, nous cherchons une «béquille intellectuelle», nous répondons par l'image de la *sirène*, cet être hybride avec un corps de femme et une queue de poisson. En d'autres termes, nous répondons à la fois oui et

¹⁰ Notons ici en passant le lien typique entre action humanitaire et émancipation féminine.

¹¹ Information contenue e.a. dans le *Sankt Galler Tagblatt* du 13.07.87.

¹² Le magazine allemand *Der Spiegel* N° 19/1984 titre par exemple: «Soldatinnen – Lückenbüsser der Nation» (Les femmes-soldats – bouche-trous de la nation).

¹³ On trouve une bonne vue d'ensemble sur toute la question touchant la participation des femmes dans les armées dans l'article de Wilfried AICHINGER, «Weibliche Soldaten – Erfahrungen und Perspektiven» in: *Österreichische militärische Zeitschrift*, N° 5/1984.

Cf. aussi Fiorenza TARICONE, «La donna soldato» in: *Rivista militare* N°1/1985; Johannes SALZER, «Zwölf NATO-Länder mit Frauen in Uniform» in: *Europäische Wehrkunde* N° 8/85; R. REBOUL, «Femmes militaires, mais pas femmes de guerre» in: *Armées d'aujourd'hui* N° 99/1985.

non: la femme peut et peut ne pas se sentir à l'armée comme un poisson dans l'eau.

Première affirmation: la femme *peut* se sentir à l'armée comme un poisson dans l'eau.

Selon les expériences faites en Israël, aux Etats-Unis et en France, la femme est tout à fait capable de s'intégrer dans l'armée en étant soumise aux mêmes exigences que les hommes, en subissant la même formation que les hommes, en étant armée.

Comme on pouvait s'y attendre, des comparaisons avec les combattants masculins montrent qu'en moyenne les soldates sont moins bonnes dans certains domaines, alors qu'elles sont meilleures dans d'autres. En conclusion, la femme est tout à fait «apte au service» au même titre qu'un homme.

La proposition du chef de l'état-major général d'offrir aux militaires du SFA la possibilité de porter une arme défensive a fait couler beaucoup d'encre au début de cette année 1988. On espère rendre ainsi le SFA plus attrayant.

Nous ne rejetons pas l'idée en elle-même, mais – du moins si l'on en croit les informations de la presse – son explication: les armes ne sont ni des jouets, ni – de grâce – des arguments publicitaires!

Quoi qu'il en soit, rien ne s'oppose à l'égalité des sexes dans l'armée.

Affirmation contraire: la femme *peut ne pas* se sentir à l'armée comme un poisson dans l'eau.

Prenons des faits: pendant la guerre

du Kippour, Israël a retiré ses soldates du front; la plupart des armées qui emploient des femmes ont décidé de leur faire faire un service non armé, comme en Suisse. Pourquoi?

Dans notre pays, la femme est autorisée depuis plus longtemps à porter un uniforme militaire qu'à remplir un bulletin de vote. Si, aujourd'hui, elle est acceptée sans autre dans le monde politique, elle continue pourtant d'être une exception dans le monde militaire¹⁴. Pourquoi?

Nous commençons à nous rendre compte que nos deux affirmations – la femme peut, la femme ne peut pas être intégrée à l'armée – se situent à deux niveaux très différents. Il est vrai que nous avons des doutes quant à l'égalité des sexes dans l'armée, mais nous arrivons difficilement à en cerner la raison.

Que dit l'histoire?¹⁵ Elle nous montre nombre de femmes au pouvoir. Mais des femmes à la guerre? A part une sainte et les fabuleuses Amazones, nous avons de la peine à trouver des exemples.

Dans le contexte militaire, nous rencontrons des femmes vivandières, bailleresses de fonds, «repos du guerrier»... mais non guerrières.

La guerre semble vraiment être le domaine propre de l'homme. Pour-

¹⁴ Le SFA en fait un argument publicitaire: «Es braucht schon etwas Mut, aus der Masse hervorzutreten.»

¹⁵ On aura une tentative de survol dans l'article de Rosy GYSLER-SCHOENI, «Vom Trossweib zur Soldatin» in: ASMZ N° 2/1982.

quoi? Ne s'agit-il que d'un préjugé vieux de quelques millénaires?

Une première explication dira que l'homme donne la mort sur le champ de bataille, tandis que la femme donne la vie (fût-elle de la chair à canon). L'argument est réfutable, puisque, depuis que la mortalité infantile a été vaincue et que l'espérance de vie de l'individu a été augmentée, la femme n'a plus besoin d'être réduite à la fonction d'enfanter.

Une autre explication se référera aux différences physiologiques entre les sexes et prouvera, expériences à l'appui, que les femmes appartiennent au sexe faible, ce que nul ne conteste. Mais cet argument est aussi réfutable que le précédent depuis que la force musculaire a été remplacée par des machines.

Reste l'insaisissable, l'irrationnel, le mythique: sans doute la guerre est-elle le domaine propre de l'homme – du mâle, à travers une image mythique, celle du chasseur. Abordons brièvement ce point, quelque délicat qu'il soit.

Finalement, il faut bien mettre l'activité militaire en relation avec les instincts primitifs de l'être humain en tant que mammifère (= la femme allaite) carnivore (= l'homme va à la chasse).

Il est vrai que ces instincts ont pris des formes si élaborées qu'elles ne sont plus guère reconnaissables dans notre civilisation. Mais des psychologues sauraient nous dire combien profondes sont leurs racines dans notre subconscient collectif.

Avec Abel, l'archétype du berger est revalorisé par rapport à celui du chasseur, et le Christ est l'incarnation même du berger. Mais, malgré l'Ancien et le Nouveau Testament, les héros du Moyen Age sont de nouveau des chasseurs, qu'ils s'appellent Guillaume Tell... ou Don Juan, tant il est vrai que l'arme n'est pas seulement symbole de pouvoir physique et politique, mais aussi symbole phallique¹⁶.

Le chasseur et sa proie, ou inversement, la femme et sa victime: nous n'avons pas d'autres arguments que les images mythiques pour expliquer nos hésitations à accepter la femme en tant que soldat.

En résumé, sur le plan *rationnel*, il n'existe pas de raison valable pour s'opposer à une intégration de la femme à l'armée.

Par contre, tout s'y oppose sur le plan *irrationnel*, car nous n'arrivons guère à identifier la femme à l'image mythique du chasseur, tandis que nous imaginons fort bien le gardien de la maison être une gardienne, donc la femme porter des responsabilités politiques.

Il ne faut pas sous-estimer les images mythiques, bien qu'il soit impossible d'évaluer leur importance.

¹⁶ Dessinateurs et essayistes, artistes et journalistes ne se sont pas privés de faire des comparaisons entre les fusées atomiques et le phallus. Citons le Biennais Frank A. MEYER dans un article sur les femmes et le service militaire: «Das phallische Symbol der Todesorgie ist die Atomrakete» (in: *Sonntags-Blick* 10.01.88).

Va-t-on les surmonter en les analysant, en les sortant du subconscient?... Un processus qui ne pourrait dépendre d'un individu seul, ni même d'une quelconque décision... il ne pourrait se déclencher qu'imperceptiblement... ne progresser que très lentement...

Conclusion

En essayant de formuler quelques réflexions au sujet de la femme suisse face à l'armée de milice, nous n'avons pas placé le principe de l'égalité des sexes au premier plan, car notre propos ne s'inscrivait dans aucune ligne militante.

Nous avons plutôt cherché à cerner la situation telle que nous la connaissons actuellement en Suisse, en nous aidant d'images que nous avons appelées des «béquilles intellectuelles»¹⁷.

Ainsi avons-nous distingué trois attitudes que la femme suisse pouvait adopter à nos yeux face à l'armée de milice: une Antigone qui met en question, une cariatide qui soutient, une sirène qui participe.

Le rôle de la cariatide est le moins intéressant, car nous admettons qu'il évolue constamment et qu'un jour la cariatide se sera entièrement émancipée, ce qu'elle peut faire sans aucune modification constitutionnelle ou législative.

En ce qui concerne le rôle de la sirène, sans doute faut-il le voir dans un développement dialectique dont la synthèse se situera quelque part entre les deux pôles et non pas dans l'adaptation de l'un à l'autre.

En d'autres termes, la soldate ne peut être une copie conforme du soldat, comprenant l'archétype du chasseur. L'image du soldat doit au contraire être libérée de l'agressivité qui est liée à son archétype pour trouver une définition purement défensive de la fonction (gardien de la paix).

Mais il s'agit là d'un processus très lent et difficile à diriger. Qu'entretiens les femmes qui le désirent soient intégrées à l'armée: rien ne s'y oppose, en tout cas au niveau des critères de qualifications.

Il est cependant essentiel de sauvegarder le caractère volontaire du service militaire féminin. C'est la seule manière de protéger le rôle d'Antigone tel que défini plus haut, de l'Antigone interrogatrice, et non de l'héroïne tragique.

En effet, sans elle, l'armée suisse risque d'échapper à un certain type de critique, précisément parce qu'elle est une armée de milice et que ses soldats s'y sentent – ou devraient s'y sentir – comme des poissons dans l'eau.

Sur le plan intérieur, l'armée jouit d'un monopole: l'obligation générale de servir peut rendre suspects autant les critiques de l'enrôlé que celles de l'exclu (névrose ou subversion...). Sur le plan international, elle représente une exception qui n'est, répète-t-on, comparable à nulle autre.

¹⁷ La méthode s'inspire de Dürrenmatt: «béquilles intellectuelles» est une adaptation toute personnelle de ce que Dürrenmatt appelle des «Denkinstrumente».

La Suisse ne peut cependant se figer en un musée de la neutralité armée. Car il n'est guère pensable que la neutralité et l'armée, ces piliers géniaux de l'indépendance helvétique, aient aujourd'hui la même fonction qu'au siècle dernier, alors que depuis ce temps l'Europe a entièrement changé de visage.

Avec la construction de l'Europe communautaire d'une part, l'échéance de la votation sur une Suisse sans armée d'autre part, les temps sont mûrs pour une discussion approfondie sur le rôle de l'armée et de la neutralité. Ce qui ne signifie pas que l'une et l'autre soient à mettre au rebut! Par contre, n'en faisons pas des tabous...

Nous ne voulons en rien préjuger le résultat de la discussion, mais nous plaidons en faveur d'une remise en question sereine et constructive... avec qui, si ce n'est avec l'Antigone interrogatrice, celle qui possède le recul

«positif» au sens défini dans notre introduction? C'est donc au nom de cette indépendance que nous nous opposons à une obligation générale de servir pour les femmes.

Soyons réalistes: les Antigones sont plus rares que les sirènes, a fortiori que les cariatides. Même parmi les femmes parlementaires, il ne doit pas se trouver beaucoup de candidates à une réflexion sur l'armée de milice...

Espérons néanmoins que la femme suisse saura être une interlocutrice valable et complémentaire de l'homme, que ce soit dans les discussions sur l'armée ou dans la collaboration au sein même de cette armée.

M.-P. W.-K.

Nous remercions les personnes qui nous ont aidée dans nos réflexions, en particulier le colonel Michel Dubois et le major EMG Andreas Marti, et nous exprimons notre gratitude à l'EM CA camp 1 de nous avoir donné l'occasion d'aborder cette question.